



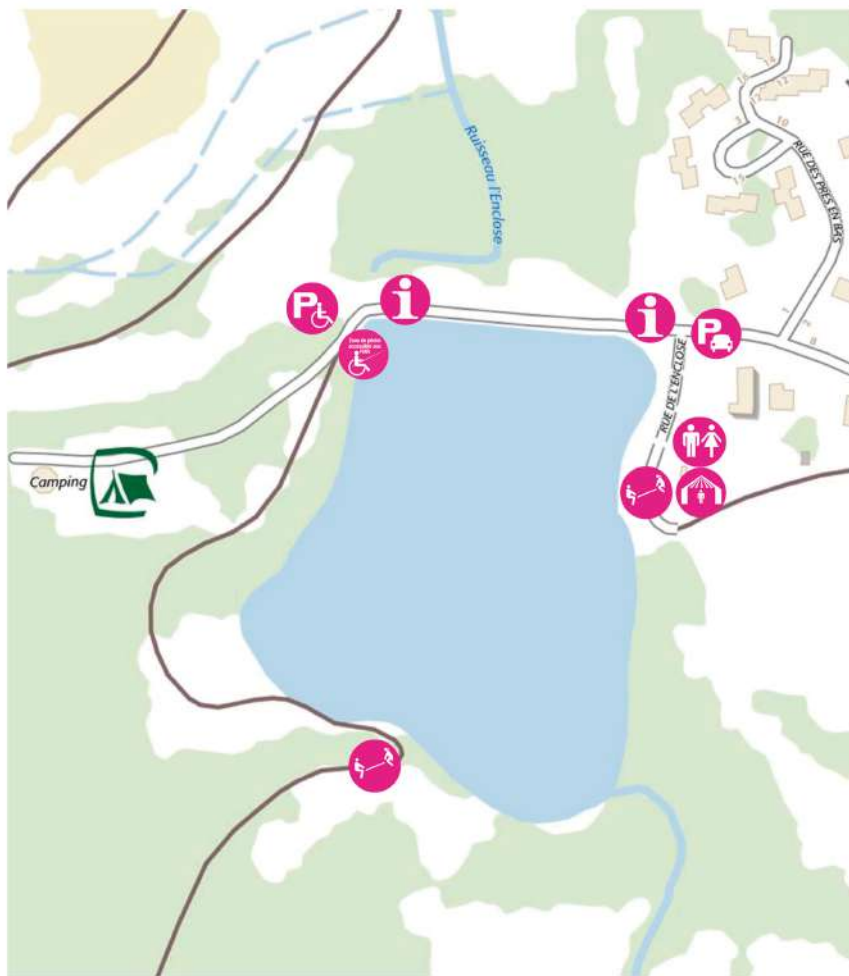
Bienvenue

Plan d'eau de Tarnac



L'étang de Tarnac

Est un plan d'eau alimenté par le ruisseau de l'Enclose, affluent de la Vienne, classé en première catégorie piscicole. Toutes les techniques de pêche (légales) sont autorisées. Des empoissonnements en truites arc-en-ciel sont régulièrement effectués de mars à août.



- Information
- WC
- Parking
- Ponton PMR
- Abris / Préau
- Pique-nique
- Jeux d'enfants

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

For fishing activity, you must have an angling license.

Les espèces présentes :

Gardon



Chevesne



Carpe



Brochet



Perche



Truite arc-en-ciel



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages



La loutre



La sarcelle d'hiver



La milan noir



L'agrion hasté

Règlementation

**OUVERTURE DE LA PÊCHE LE
2^{ème} SAMEDI DE MARS
FERMETURE LE
3^{ème} DIMANCHE DE SEPTEMBRE**

- 2 lignes maximum (espacées de 10m maxi.)
- Ouverture du brochet le dernier samedi d'avril
- Taille légale de capture de la truite : 20 cm
- Taille légale de capture du brochet : 50 cm
- Quota journalier par pêcheur : 6 truites, 2 brochets
- Pêche à l'asticot autorisée mais pas dans l'amorce
- Amorçage autorisée (en quantité raisonnable)
- **Pêche de nuit strictement interdite**
- Petits engins de navigation interdits (barque, float-tube,...)

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site internet www.cartedepêche.fr

